

Climat, air, énergie : le projet de PCAET de Thonon Agglomération en consultation

L'élaboration du PCAET (plan climat air énergie territorial) de Thonon Agglomération se termine. Le projet, qui a été coconstruit avec les acteurs du territoire, a fait l'objet d'une large concertation. Avant son adoption finale, il sera consultable du 17 janvier au 17 février 2020.

Elaboré au plus près des contributions citoyennes recueillies au fil des années 2018 et 2019, le programme d'actions traduit l'engagement de l'ensemble du territoire à répondre aux enjeux climat-air-énergie mis en exergue dans le diagnostic réalisé en amont.

Avant son adoption finale, une procédure de consultation du public est organisée pour recueillir les avis de la population sur le contenu du projet. Cette consultation aura lieu **du 17 janvier au 17 février 2020 inclus**.

Comment prendre connaissance du projet ?

Les pièces du dossier seront consultables dès le vendredi 17 janvier :

- sur un registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1879>
- sur support papier pendant la durée de la consultation aux jours et heures habituels d'ouverture dans chacun des sièges de Thonon Agglomération :
 - o à Ballaison, impasse de Thénières, 74140 Ballaison : 8h30-12h30/13h30-17h00
 - o à Perrignier, 81 place de la Mairie, 74550 Perrignier : 8h30-12h30/13h30-17h00

Comment donner son avis sur le projet ?

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation :

- en ligne sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1879>, accessible 7j/7, 24h/24 depuis le 1^{er} jour de la consultation à 9h et jusqu'au dernier jour de la consultation à 18h. Dans chacun des lieux de consultation, un poste informatique sera tenu à disposition du public pour y consulter le dossier de consultation et formuler ses observations.
- par courrier électronique envoyé à l'adresse internet suivante : concertation-publique-1879@registre-dematerialise.fr.
- par écrit sur les registres de consultation ouverts à cette effet et accessibles, aux jours et heures habituels d'ouverture aux deux adresses susmentionnées.

Quelles seront les prochaines étapes ?

A l'issue de cette consultation, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Les actions inscrites dans le document seront alors progressivement mises en œuvre sur toute la durée de ce plan (2020-2025).

Plus d'informations sur le PCAET : www.thononagglo.fr

CONTACT PRESSE : Caroline Blondet
Service communication
+33 (0)4 50 31 25 00 | communication@thononagglo.fr